

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE BUZIET (Pyrénées Atlantiques)**

Le cinq février deux mille vingt et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle l'Ostalet, sous la présidence de Mme TOUVARD Fabienne, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Philippe FLORENCE, Lionel DUCROS, Mmes Patricia MAUNAS, Nathalie BROCAS, MM. Sébastien LEMOIGNE, Vincent FRÉCHOU, David BONNAVENTURE, Philippe BORDENAVE, Mme Isabelle LESUEUR.

Délégations de vote :

Absents : M. Bernard PAUZADER

Secrétaire de Séance : Mme Patricia MAUNAS

Date de la convocation : 26 janvier 2021 – Affichage : 26 janvier 2021

Objet : Planification de l'aide aux communes

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération du Conseil Communautaire du 11 décembre 2019 qui permet la mise à disposition des Services Techniques Intercommunaux auprès des communes.

La commune peut donc faire appel à la CCHB pour des travaux d'espaces verts, de petite maintenance de bâtiments, voire, dans une moindre mesure pour une assistance d'ingénierie technique.

Il convient donc de signer la convention correspondante pour une durée de 3 ans, à partir du 1^{er} janvier 2021, renouvelable une fois par tacite reconduction. Pour autant, des ajustements seront possibles, par avenant, pour, d'une part, tenir compte de l'évolution des besoins, et d'autre part, intégrer d'éventuels changements tarifaires en notre faveur.

Oùï l'exposé du Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition des services de la Communauté de Communes du Haut Béarn pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Maire,


Fabienne TOUVARD



*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme*

REÇU

le 16 FEV. 2021

**SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^{TE} MARIE**